

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de  
l'Énergie

---

**Arrêté du**

**fixant le montant de l'indemnité allouée aux secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable exerçant leurs fonctions au sein de la spécialité « contrôle des transports terrestres » pour les contrôles effectués en fin de semaine et les jours fériés**

NOR : DEVK1304959A

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**

Vu le décret n° ..... du ..... attribuant aux secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable exerçant leurs fonctions au sein de la spécialité « contrôle des transports terrestres » une indemnité pour les contrôles de nuit et les contrôles effectués en fin de semaine et les jours fériés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le montant de l'indemnité allouée aux secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable exerçant leurs fonctions au sein de la spécialité « contrôle des transports terrestres » prévue par le décret du ..... susvisé pour les contrôles effectués de nuit, en fin de semaine et les jours fériés est fixé à 25 euros par période de deux heures, comprenant les temps de trajet.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

La ministre de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie,

Delphine BATHO

La ministre de la réforme de l'État, de la  
décentralisation et de la fonction publique

Marylise LEBRANCHU

Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie et des finances, chargé du  
budget

Jérôme CAHUZAC